

2.1. La vie quotidienne des combattants et des civils

Je partage ce
que je sais

- CM1-CM2 -

La séquence « *Je partage ce que je sais* » intervient en introduction du parcours pédagogique. Elle doit permettre l'évocation par les élèves de leurs connaissances sur les thèmes historiques et pédagogiques. La durée est variable, laissée à l'appréciation de l'enseignant, selon l'intérêt des élèves pour le thème et le temps disponible.

Objectifs

- ◆ Faire s'exprimer spontanément les élèves sur certaines questions.
- ◆ Susciter le débat pour exercer l'écoute, le respect de la parole de l'Autre, la formulation d'un propos argumenté.
- ◆ Permettre par la suite à l'enseignant d'adapter l'approche du thème et des activités en fonction du niveau de connaissance ou des attentes des élèves.

Introduction

Quelles leçons nous enseigne l'Histoire pour vivre ensemble aujourd'hui ?

- ◆ En temps de guerre, la vie des combattants et des civils est transformée : ainsi, parfois des écoles sont fermées et la classe se fait ailleurs ou ne se fait pas ; les produits alimentaires se font rares ; il faut descendre dans des abris quand les sirènes retentissent ; des familles sont séparées ; il y a moins de carburant pour les voitures ; etc.
- ◆ Mais en même temps, la population est plus soudée. Le sens de la patrie est plus fort. Ce qui paraissait insupportable en temps de paix (une chambre peu chauffée en hiver par exemple) devient acceptable. Les valeurs, les droits, les choix changent. Ce qui avait de l'importance comme recevoir de l'argent de poche devient moins nécessaire que de manger à sa faim ou d'avoir des nouvelles du père ou du frère partis à la guerre.

Pistes de réflexion

- ◆ **Réflexion** : à partir de l'exemple historique du contexte de guerre, les participants peuvent lister ce qui leur paraît important aujourd'hui comme valeurs, droits, choix dans les achats de consommation. Donner un ordre de priorité à tout cela. Chercher ensemble où se trouve l'essentiel. A l'inverse, lister les priorités en temps de guerre.
- ◆ **Question** : quels droits des enfants ne sont pas respectés pendant la guerre ? Réponses : droit au pays, droit à la vie, droit à sa maison, droit d'être protégé de la peur, droit d'être protégé des mauvais traitements, droit d'être protégé de la discrimination, droit aux soins vitaux, droit à l'école, droit d'employer sa propre langue et droit au respect des valeurs culturelles, droit à la protection et à la non-implication en situation de conflit, droit à une famille...
- ◆ **Ouverture** : évoquer des situations qui obligent les adultes comme les enfants à changer de comportement et de valeur (classes vertes, camps de jeunes, les périodes de grand froid ou de canicule, une invitation chez un ou une amie...). Conclure que dans la vie quotidienne, chacun est amené à modifier son comportement selon les situations.

